

BREVETS RANDONNEURS MONDIAUX (BRM)

Les Brevets Randonneurs Mondiaux se déroulent sous l'égide de l'Audax Club Parisien (ACP). La série des brevets couvre les distances suivantes : 200 - 300 - 400 - 600 - 1000 et tous les quatre ans le Paris-Brest-Paris Randonneur pour lequel il faut avoir réalisé la série qualificative 200 - 300 - 400 et 600.

Les clubs qui souhaitent organiser un brevet randonneur mondial doivent :

1. Etablir un parcours avant la fin août de l'année qui précède le brevet.
2. Envoyer ce parcours au coordinateur départemental 44 qui se charge de le faire homologuer par l'ACP. Aucun BRM ne peut être validé sans cette homologation du parcours.
3. Commander les cartes de route auprès du coordinateur départemental 44.
4. A l'issue du brevet, le club organisateur doit adresser les cartes de route non utilisées (donc vierges) et les cartes de route remplies au coordinateur départemental 44 pour homologation. Seules les cartes de route utilisées seront facturées au club.



Les cartes de route une fois homologuées seront restituées aux clubs lors de l'AG du CODEP ou par voie postale.

Coût de la carte de route : 0,45 € (prix 2018) + 0,05 € (frais CODEP 44) -homologation gratuite.

Coordonnateur départemental : Alain ROBLIN

loire-atlantique-secretaire@ffvelo.fr

7 allée d'Oléron 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

Vous pouvez consulter le règlement des BRM sur le site des [audax-club-parisien](http://audax-club-parisien.com).

BREVETS FEDERAUX

Les brevets fédéraux se déroulent sous l'égide de la FFCT. La série des brevets couvre les distances suivantes : 100 - 150 - 250 - 350 - 500 - 1000.

Les clubs qui souhaitent organiser un brevet fédéral doivent :

1. Etablir un parcours (ces parcours ne font l'objet d'aucune homologation).
2. Commander les cartes de route auprès de la [FFCT](http://ffct.fr).
3. A l'issue du brevet : le brevet de 100 est homologué par le club ; pour les autres distances, le club organisateur doit adresser les cartes de route remplies au responsable fédéral pour homologation.



C'est à la charge du club organisateur de restituer les cartes de route aux participants après homologation par la FFCT.

Responsable fédéral pour homologation : François MANENT

Le nid de cigognes - 2 lotissement la Fortune

04270 MEZEL

brevets.federaux@ffvelo.fr

BREVETS AUDAX

Les brevets audax se déroulent sous l'égide de l'Union des Audax Français (UAF).

La série des brevets couvre les distances suivantes : 100 - 150 - 200 - 300 - 400 - 600 - 1000 et tous les cinq ans le Paris-Brest-Paris audax pour lequel il faut avoir réalisé la série qualificative 200 - 300 et 400.

Les clubs qui souhaitent organiser un brevet audax doivent :

1. Adhérer à l'UAF. Le montant de la cotisation est fixé à 45 € en 2018 (revue trimestrielle comprise).
2. Proposer une ou des dates de brevet par mail au responsable calendrier UAF. Ces dates figureront au calendrier national.
3. Etablir un parcours avant la fin de l'année qui précède le brevet.
4. Envoyer ce parcours au délégué régional des UAF qui se charge de l'homologuer. Aucun brevet audax ne peut être organisé sans cette homologation du parcours.
5. Commander les cartes de route auprès du délégué régional. Ces cartes sont gratuites.
6. A l'issue du brevet, le club organisateur télécharge l'imprimé d'homologation sur le site de l'UAF. L'imprimé une fois rempli devra être adressé par mail au délégué régional des UAF accompagné d'un chèque correspondant au coût des homologations (0,65 € par carte de route homologuée).



UNION DES AUDAX FRANÇAIS
C.L.S.P. - 6, avenue Maurice-Ravel - 75012 PARIS

PAYS ORGANISATEUR : FRANCE

CLUB ORGANISATEUR : VELO CLUB SEBASTIENNAIS Engagement N° 30

BREVET AUDAX
Randonnée (avec Brevet) de 200 KM

Cyclisme Marche Distance : km

Notation Rame SRI de fond

Date - Départ : 20.09.2008

Prénoms - Nom : [blanc] [blanc]

Adresse - Anaschrift : 4 rue 44300 ORVAULT

Signature - Unterschrift : [blanc]

Stempel organisateur : [blanc]

Délégué régional des UAF : Jean LuC TREBERNE
4,Rue Léon Millot 44400 REZE
02 40 84 11 51 & 06 89 06 95 88
homologcyclo@audax-uaf.com

Calendrier UAF : Jacques LANNOY
06 85 03 99 67
calendrier@audax-uaf.com

Vous pouvez consulter le règlement des brevets audax sur le site de l'UAF.

Attention : l'homologation des parcours par l'Audax Club Parisien ou par l'Union des Audax Français ne vous dispense en rien de la déclaration dans les préfectures des départements traversés. Ne négligez pas cette formalité obligatoire pour votre tranquillité en tant que responsable de clubs. Téléchargez la procédure de déclaration et les formulaires à compléter sur le site du CODEP 44 - à la rubrique téléchargement (organisation des randonnées)

Les cyclos apprécient de connaître les parcours avant le brevet. Cela procède aussi de la sécurité car on hésite moins sur la route, dans les carrefours, les villes... Et moins d'hésitations = moins de risque de chute. Aussi, n'oubliez pas de transmettre tous vos parcours - même ceux qui ne passent pas nécessairement par le CODEP - au délégué départemental qui se chargera de les faire mettre en ligne sur le site.